



C.C.A.S.

Corbreuse

Centre Communal d'Action Sociale



Guide de l'Action Sociale

Logement, famille, aides,
animations, proximité,
handicap, jeunesse,
solutions...



Emploi, entraide,
prévention, solidarité,
dépendance, accessibilité...

« À votre écoute en toute discrétion »

SOMMAIRE

↳ Editorial

↳ Constitution du CCAS

↳ Contacts

↳ Le CCAS - Rôles et missions

↳ Enfance, Jeunesse, Famille

↳ Les aides (toutes les aides existantes...)

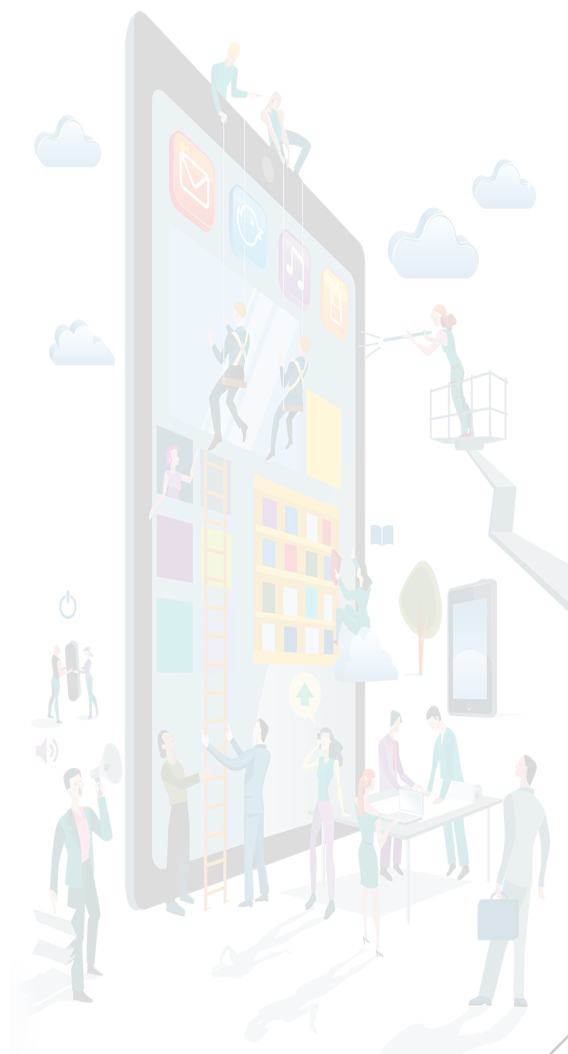
↳ Le logement

↳ Emploi / Insertion

↳ Animations & Loisirs

↳ Prévention, Protection, Médiation
↳ Organismes sociaux (coordonnées)

↳ Contacts et numéros utiles





Editorial

Madame, Monsieur,

Au cours de la vie, il est des moments où certains d'entre nous, quel que soit l'âge ou la situation, éprouvent le besoin d'être aidés.

Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est de venir en aide à toutes les personnes qui, pour diverses raisons, soudainement, durablement ou temporairement, sont fragilisées.

Par un coup de pouce, par une écoute, par un conseil, le CCAS peut vous permettre de surmonter vos difficultés.

C'est un lieu de proximité où des agents vous reçoivent, vous écoutent, vous renseignent et vous accompagnent dans vos démarches ou vous guident vers les professionnels compétents.

Ce guide vise à vous informer et à faciliter l'accès aux aides proposées par le CCAS de la commune et par toutes les structures sociales existantes avec lesquelles nous collaborons.

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux séniors.

Vous rencontrez une difficulté, vous avez besoin d'une aide matérielle ou humaine, le besoin d'échanger et vous ne savez à qui vous adresser ? N'hésitez pas à nous solliciter.

Les administrateurs du centre communal d'action sociale sont tenus, en vertu de l'article L. 133-5 du code de l'action sociale et des familles, au secret professionnel.

L'adjointe au Maire, et Vice-Présidente du CCAS
Pascale LEVASSEUR

Le Maire, Président du CCAS
José CORREIA

↪ Constitution du CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration qui comprend, outre son président (de plein droit, le maire) en nombre égal, d'une part, au maximum huit membres élus en son sein, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste (le scrutin est secret), par le conseil municipal et, d'autre part, au maximum huit membres nommés par le maire (soit un nombre impair de membres au total).

Membres du CCAS

Les élus :

Mr CORREIA José (maire)
Mme LEVASSEUR Pascale (adjointe au maire)
Mme MAZIERE Madeleine (adjointe au maire)
Mme BERTRAND Marie-Laure (conseillère municipale)
Mme DOS SANTOS Vera (conseillère municipale)
Mr DUCEPT François (conseiller municipal)
Mr MAEDER Sébastien (conseiller municipal)

Les membres de la société civile :

Mme DELIGNY Thérèse
Mr MAZIERE Michel
Mme NOTOT Isabelle
Mme PERLOT Germaine
Mme PREVOT Anne
Mme RICHEROLLE Brigitte

↪ Contacts



Vous pouvez joindre le CCAS par mail :

ccas@corbreuse.fr

Ou bien la mairie par téléphone au :

01 64 59 40 63

ou par mail :

mairie@corbreuse.fr

↪ Le CCAS - Rôles et missions

Missions

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux seniors.

Cet organisme fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et/ou des personnes en difficulté.

Les CCAS exercent des missions obligatoires et facultatives spécifiques à chaque commune qui sont définies par son conseil d'administration.

↪ Enfance, Jeunesse, Famille

Bénéficiaires

Le Contrat d'Engagement Jeune

C'est un parcours personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois, pour aider le jeune âgé entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières, et l'accompagner à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

Pour en savoir plus :

<http://www.1jeune1solution.gouv.fr>

Aide exceptionnelle de 200 euros pour aider à financer le BAFA

Pour devenir animateur avec des enfants au sein d'accueils de loisirs, vous êtes déjà engagé dans un parcours de formation BAFA, vous pouvez bénéficier de cette aide.

Pour en savoir plus :

<https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOfn.aspx>

Association e-Enfance

Protection de l'enfant dans l'univers numérique, lutte contre le harcèlement scolaire et extra-scolaire. Cette association accompagne également les parents.

Contact gratuit, anonyme et confidentiel.



3018 (anonyme numéro pour les enfants)
3020 (accompagnement des parents)



↪ Les aides

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Aide pour financer certaines dépenses liées à votre handicap. Les enfants ou adolescents de moins de 20 ans disposant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) peuvent également en bénéficier.

Aide financière au portage des repas

Financée par le Département sous conditions de ressources, elle peut être accordée si votre état de santé ne vous permet pas de faire vous-même la cuisine ou vos courses.

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Cette allocation mensuelle est accordée aux retraités ayant de faibles ressources.

Allocation simple d'aide sociale pour personnes âgées

Si vous ne percevez pas de pension de retraite et que votre demande d'ASPA a été rejetée, vous pouvez demander à bénéficier de cette allocation versée par l'État.

Aide financière pour rémunérer une aide à domicile

Si vous rencontrez des difficultés à faire certains gestes du quotidien, vous pouvez obtenir une aide financière pour rémunérer une aide à domicile.

Cette aide est accordée sous conditions de ressources et pour un maximum de 30 heures par mois.

Accès aux soins

Mutuelle communale



« À votre écoute en toute discrétion »

Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)

Si vous êtes invalide et que vous n'avez pas l'âge pour obtenir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), vous pouvez demander l'ASI qui vient compléter vos revenus.

Aide Sociale à l'Hébergement d'une personne âgée (ASH)

Cette aide permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial.

Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Cette aide, versée par le Département, bénéficie aux personnes en perte d'autonomie que ce soit pour un maintien à domicile ou pour un hébergement en EHPAD.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr>

Service de téléassistance

Dispositif permettant d'alerter les services de secours en cas de chute, de malaise survenant au domicile et qu'il convient de demander au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS Corbreuse)

Téléphone :

01 64 59 40 63

Courriel :

ccas@corbreuse.fr

Aide aux aidants

Pour apprendre à faire les bons gestes, à trouver les bons mots et à surmonter les difficultés à vivre au quotidien avec une personne malade ou en état de dépendance.

Pour en savoir plus :

<https://www.aidants.fr>



« À votre écoute en toute discrétion »

Mise en lien avec les organismes sociaux

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) accueille, écoute, informe et oriente les seniors, leurs familles et les professionnels.

CLIC SUD ESSONNE

19 Promenade des Prés

91150 ETAMPES

Tél. : 01 60 80 15 67

Courriel : clicsudessonne@wanadoo.fr

MAISON DEPARTEMENTALE

DES SOLIDARITES

2 Place Bad Wiessee

91410 DOURDAN

Tél. : 01 64 59 89 69

TRANSPORT À LA DEMANDE

tad.idfmobilites.fr

Tél. : 09 70 80 96 63

CIAS DE DOURDAN

17 rue Pierre Ceccaldi

91410 DOURDAN

Tél. : 01 60 81 12 20

Courriel :

cias@ccdourdannais.com

Le logement



Pour faire une demande de logement social vous pouvez :

- Vous rendre en mairie ou sur son site : <https://mairie-corbreuse.fr>
- Vous rendre sur le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



« À votre écoute en toute discrétion »

↪ Emploi et insertion



Mission Locale des 3 Vallées

La mission locale accueille, informe et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers la qualification et l'emploi.

MISSION
LOCALE
3 vallées

Contact :
12 rue Dauvigny
91410 DOURDAN
TEL : 01 75 59 25 00



Pôle emploi

Accompagnement des demandeurs d'emploi dans la recherche d'un emploi, la formation ou l'évolution professionnelle.



Contact :
3 Avenue Eugène Vernholes Ancien
Chemin de la petite vitesse
91410 DOURDAN
TEL: 09 72 72 39 49

↪ Animations et loisirs



Famille

Galette, repas champêtre, loto, spectacles : ouvert à tous sur inscription.

Séniors

Les seniors de plus de 65 ans sont invités par la municipalité à partager un repas. Pour celles et ceux qui ne peuvent y assister un colis leur est remis à leur domicile.

Enfants

Le CCAS en lien avec la municipalité organise des événements pour les enfants de la commune : festivités

➤ Prévention, Protection, Médiation



Prévention et protection

La prévention regroupe les dispositions prises pour empêcher l'apparition de toute situation (sanitaire, sociale, environnementale, économique) : danger, risque, accidents de la vie ou du travail.

Médiation

- **Sociale**
 - o Conçoit et mène une action préventive des conflits dans les espaces publics.
 - o Intervient sur des situations de dysfonctionnement social et règle des conflits par le dialogue tout en proposant des solutions.
 - o S'occupe dans l'espace public de rappeler les règles du « vivre ensemble ».
- **Culturelle**
 - o Assure une fonction d'interface entre les familles, les intervenants sociaux, les associations et les institutions (permanence en PMI, les écoles, le service social, la préfecture ou la CAF).
- **Familiale**
 - o Processus qui permet aux conjoints en situation de rupture conjugale de discuter des possibilités de résoudre leurs différends conjugaux et parentaux sans aller obligatoirement devant un tribunal, en établissant entre eux, avec l'aide d'un tiers neutre et non juge, les modalités de leurs responsabilités morales et matérielles à l'égard de leurs enfants.



« À votre écoute en toute discrétion »

Organismes sociaux



ORGANISMES	CONTEXTE	LIEU
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	Constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.	Mairie de Corbreuse 01 64 50 40 63 ccas@corbreuse.fr
CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale	Permet à des communes de se regrouper au sein de la CCDH, dédié à des actions sociales concertées et démultipliées, par un territoire d'intervention et des moyens importants.	17, rue Pierre Ceccaldi 01 60 81 12 20
CIDFF91 Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles de l'Essonne	Exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dans le but de favoriser l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes – AIDE JURIDIQUE.	Esplanade Jean-Moulin DOURDAN 01 60 81 14 14 contact@cdiff91.org Permanence 1 fois par mois
CLIC SUD ESSONNE (Centre local d'information et de coordination)	Est un guichet d'accueil, d'information et d'orientation (formes d'hébergement, loisirs, transport...). Il s'agit d'une structure à destination des retraités, de leur entourage ainsi que des personnes impliquées dans la perte d'autonomie des seniors.	2, place de l'Hôtel de ville ETAMPES 01 60 80 15 67
FRANCE MEDIATION	Médiation sociale dans les transports collectifs	01 85 09 04 95
CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés	<p><i>Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (nouvelle loi du 01/06/2019)</i></p> <p>Actions d'animations ou de soutien, lutte contre l'isolement, maintien du lien social, accès à la culture et aux loisirs, action de prévention, adaptation du logement.</p> <p>Permanence des médiateurs par le biais des associations.</p>	<p>CAF (Caisse d'allocation familiale)</p> <p>MSA (Mutualité sociale agricole)</p> <p>CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)</p> <p>Centre examens de santé</p> <p>DDT (Direction Départementale des territoires)</p> <p>France Travail Maison de la Justice CARSAT (Caisse d'assurance retraite de la santé et du travail)</p> <p>Mission locale</p>

ORGANISMES	CONTEXTE	LIEU
MDS Maison des solidarités	Apporte un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes. Accompagne les personnes âgées en situation de dépendance et/ou en situation de handicap pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie. Aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.	2, place Bad Wiessee DOURDAN 01 64 59 89 69
Maison France Services	« L'idée derrière la création des Maisons France Services était de pouvoir répondre à un réel besoin des usagers, en rendant accessibles des démarches dématérialisées. En les accompagnant au mieux dans les différentes formalités administratives. »	1 Square Great Dummow DOURDAN 01 64 59 89 69

🔗 Numéros utiles

Services sociaux

SAMU SOCIAL : 115

ENFANCE MALTRAITÉE 119 (GRATUIT, 24H/24)

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES :
01 42 50 11 25

VIOLENCES CONJUGALES :
39 19

SOS-VIOLS FEMMES INFORMATIONS :
0 800 059 595
(ANONYME ET GRATUIT)

CROIX-ROUGE ÉCOUTE :
0 800 858 858

PARIS ADO SERVICE, ACCUEIL D'URGENCE POUR LES 13-21 ANS :
01 42 40 20 42 ET
01 44 52 03 34
(TÉLÉPHONE DE NUIT)

SUICIDE ÉCOUTE :
01 45 39 40 00 (7 J/7, 24 H/24)

ENFANTS DISPARUS :
116 000

⇒ Numéros utiles

Santé

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17

POMPIERS : 18

URGENCES (NUMÉRO UNIQUE) : 112

CENTRE ANTIPOISON : 01 40 05 48 48

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800

CANCER INFO SERVICE : 0 810 810 821

MALADIES RARES INFO SERVICES : 0 810 631 920

FIL SANTÉ JEUNES : 32 24

ECOUTE SEXUALITÉ CONTRACEPTION : 0 800 803 803 (N° VERT)

INFO IVG : 01 47 00 18 66

DROGUES INFO SERVICE : 0 800 231 313 (à partir d'un fixe) ou
01 20 231 313 (à partir d'un portable)

ECOUTE CANNABIS : 0 811 912 020 (PRIX APPEL LOCAL)

ECOUTE ALCOOL : 0 811 913 030 (PRIX APPEL LOCAL)

TABAC INFO SERVICE : 0 825 309 310

SOS PSYCHIATRIE : 01 47 07 24 24

PHARMACIES DE GARDE : SE RENSEIGNER AUPRÈS
DES COMMISSARIATS

PERMANENCE DES SOINS : POMPIERS : 18

Justice

SOS AVOCATS :
08 25 39 33 00

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ (HALDE) :
0 810 00 5000

LIGNE SANTÉ INFO DROITS (CISS) :
0 810 004 333 (à partir d'un fixe)
ou
01 53 62 40 30 (à partir d'un portable)

PERMANENCE JURIDIQUE POUR SOURDS ET
MALENTENDANTS :
TÉL : 01 71 37 76 57
SMS : 06 75 69 82 03
e-mail : droit.sourds@paris.fr



« À votre écoute en toute discrétion »



Rue des Écoles
91410 CORBREUSE
Tél: 01 64 59 40 63
ccas@corbreuse.fr

« À votre écoute en toute discrétion »